

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025 à 18H30

MAIRIE DE SAINT-LARY SOULAN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Alain Dedieu, Hélène Guionnet, Jacques Roca, Marie-Françoise Vidalon, Marie-Pierre Forgue Superbie, Daniel Gaspa.

Procuration de monsieur Jacques Salat à monsieur René Daran

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Procuration de madame Sophie Rey à monsieur Philippe Aizier

Absents/excusés : MM. Christophe Bourrec, Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.

Secrétaire de séance : madame Marie-Françoise Vidalon

Délibération n° 2025 - 140 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 octobre 2025

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025 - 141 : VVF : signature de l'avenant n° 2 portant sur la prorogation d'un an du bail civil initial des 27 juin et 3 juillet 2014

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025 - 142 : Convention de partenariat commune de Saint-Lary Soulan / le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025 - 143 : Délégation de service public pour l'exploitation de l'eau potable – rapport annuel du délégataire – exercice 2024

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025 - 144 : Signature du bail emphytéotique administratif entre la commune de Saint-Lary Soulan et la société « Restaurant d'altitude Saint-Lary (R.A.S.L) » - délégation de signature à monsieur le maire

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025 - 145 : Approbation des statuts de l'association « Les Thermes des Hautes-Pyrénées » - adhésion de la commune de Saint-Lary Soulan en qualité de membre fondateur et désignation des représentants

- Approuvée à l'unanimité

Affiché et publié le 27 octobre 2025

Le maire, André Mir

